

Groupe GALVANOPLAST - Charte d'éthique

La Charte d'éthique du GROUPE GALVANOPLAST vise à informer chaque collaborateur du Groupe sur les règles d'éthique à respecter dans chaque activité et décision qu'il doit prendre au quotidien dans son activité professionnelle.

Nos règles d'éthiques sont les suivantes :

1 – Travailler en sécurité.

Dans ses activités professionnelles, chaque collaborateur du Groupe GALVANOPLAST, quel que soit son niveau de responsabilité doit décider et agir dans le souci permanent de préserver :

- La sécurité des Hommes : sa sécurité et celle de ses collègues, clients, prestataires et fournisseurs et autres parties prenantes ;
- La sécurité des équipements qu'il utilise ou dont il a la responsabilité ;
- La sécurité de l'environnement dans lequel évolue le Groupe.

Pour cela, la Direction et les collaborateurs du Groupe GALVANOPLAST s'engagent à :

- Utiliser des moyens de production (infrastructures, machines, ...) conformes à la réglementation et utiliser ces moyens dans le strict respect des règles de sécurité ;
- Utiliser dans les process de fabrication des produits (produits chimiques, ...) conformes à la législation et utiliser ses produits dans le respect des règles de sécurité pour la santé des hommes et la préservation de l'environnement.

Chaque collaborateur du Groupe doit signaler à la Direction du Groupe tout agissement dont il serait témoin et qui irait à l'encontre de ce principe de sécurité.

La Direction du Groupe assurera la protection de tout collaborateur du Groupe qui viendrait à signaler des manquements à la sécurité.

2 – Travailler dans l'honnêteté et la loyauté.

Dans ses activités professionnelles, chaque collaborateur du Groupe GALVANOPLAST, quel que soit son niveau de responsabilité, doit décider et agir dans un esprit permanent d'honnêteté et de loyauté dans ses rapports avec l'entreprise, ses collègues, nos clients, nos fournisseurs et les autres parties prenantes de l'entreprise (état, collectivités locales, ...).

Pour cela la direction et les collaborateurs du Groupe GALVANOPLAST s'engagent à :

- S'interdire dans leurs relations professionnelles avec les tiers (fournisseurs, clients, ...) d'user de leur position pour obtenir tout avantage personnel de quelque nature que ce soit (cadeau en espèces quelle qu'en soit la valeur, favoritismes, ...);
- Refuser et signaler à la Direction du Groupe toute tentative d'agissement malhonnête vis à vis de l'entreprise d'où qu'elle provienne (collègues, fournisseurs, clients, parties prenantes, ...): tentatives de corruption, favoritisme, détournement,

Concernant les cadeaux en nature, les collaborateurs du Groupe GALVANOPLAST s'engagent à :

- Refuser et signaler à la Direction du Groupe les cadeaux d'une valeur supérieure à 50 euros;
- Informer sans délai leur responsable hiérarchique des cadeaux reçus d'une valeur inférieure à 50 euros.

Chaque collaborateur du Groupe doit signaler à la Direction du Groupe tout agissement dont il serait témoin et qui irait à l'encontre de ce principe d'honnêteté.

La Direction du Groupe assurera la protection de tout collaborateur du Groupe qui viendrait à signaler des manquements à l'honnêteté et la loyauté.

Référent éthique : Alexandre CORDONNIER, a.cordonnier@galvanoplast.com

Le 04 novembre 2022,

Pierre CORDONNIER

Alexandre CORDONNIER

